

Résumé de l'adresse du conseil-général de la commune d'Etrépagny, district d'Andely, qui annonce des dons, les célébrations d'une fête décadaire et le brûlement de signes et titres féodaux, lors de la séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse du conseil-général de la commune d'Etrépagny, district d'Andely, qui annonce des dons, les célébrations d'une fête décadaire et le brûlement de signes et titres féodaux, lors de la séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 621-622;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36823_t2_0621_0000_11

Fichier pdf généré le 15/05/2023

6

La commune de Luçon adresse à la Convention nationale 358 marcs 2 onces 7 gros d'argenterie, provenant de la ci-devant cathédrale, aujourd'hui temple de la Raison. Les habitants disent qu'ils se trouvent trop heureux de savoir que ces hochets de la superstition vont devenir des instrumens de bienfaisance et d'utilité publique.

Les détails de la célébration de la fête civique à l'occasion de la reprise de Toulon, sont joints à l'adresse de cette commune (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Luçon, 12 niv. II] (3)

« Citoyen président,

La commune de Luçon adresse à la Convention nationale, les calices, ciboires, bénitier, encensoir, qui existaient dans la ci-devant cathédrale, aujourd'hui temple de la raison. Tous ces hochets dont la fourberie des prêtres s'est servi pour tromper la simplicité crédule du peuple pèsent 358 marcs 2 onces sept gros.

Ces instrumens de la superstition vont devenir dans vos mains des instrumens de bienfaisance et d'utilité publique. Tout cet appareil fastueux inventé par les prêtres pour cimenter l'esclavage des peuples, sera employé à affermir la liberté qui doit faire leur bonheur.

Si le département de la Vendée est un de ceux sur lesquels le fanatisme a exercé plus d'empire, il est cependant plusieurs points de ce département, qui ont su s'en préserver. S'il abonda en prêtres fanatiques, il donna aussi le jour à des prêtres philosophes, qui ont bien mérité de la patrie et par leurs discours et par leurs exemples plusieurs de ces derniers ont abjuré leurs erreurs et remplacé leurs bréviaires par la déclaration des droits de l'homme et de la constitution.

Le citoyen Gaudin ex-député de l'assemblée législative vient de donner un exemple, qui va bientôt être suivi de plusieurs de ses confrères. Cet ex-vicaire épiscopal de Luçon vient d'épouser sa jeune et vertueuse gouvernante, qui lui fera goûter les douceurs de la paternité. C'est ainsi qu'un homme véritablement éclairé sert la patrie, c'est la servir que de renoncer à une continence désavouée par la nature et de lui donner des enfants qui puissent lui être utiles à leur tour.

Représentants, recevez nos remerciements sur vos grands travaux, et leurs succès. Nous jouissons de la liberté. Votre tâche était immense, et vous l'avez remplie. Parcourez votre carrière, et n'abandonnez le gouvernail, que lorsque le vaisseau de la République que vous dirigez aura résisté aux vents et aux tempêtes et sera entré dans le port glorieux et triomphant. »

N. B. L'argenterie du poids de 358 marcs, le cuivre du poids de 861 livres; les cloches du poids de 5 600 livres; ont été adressés au directoire du district de Fontenay-le-Peuple, pour être envoyés à la Convention.

MAIGRE (maire), P. L. LAROCHE (proc.-syndic).

(1) P.V., XXX, 114. Mention dans J. univ., p. 1525; C. Eg., n° 526; J. Sablier, n° 1099; J. Fr., n° 489; M.U., XXXVI, 108.

(2) Bⁱⁿ, 6 pluv.

(3) C 290, pl. 916, 22.

[Extrait des délibérations, 10 niv. II]

Le Conseil général de la commune de Luçon, présidée par le citoyen Maigre, présents les citoyens Arloing, Veveillan, Martineau, Nouhaud, Mazières, P. L. Laroche, Laroche md. officiers municipaux, Moulins, Peccat, Sureau, Vincent, Raffin, Bouniot, Gaudin, Le Clert, Madiot, Vriгнаud, Jouglas, Rossignol notables, Druet, procureur de la commune et Barré, secrétaire greffier, assemblés au lieu ordinaire de ses séances, s'est rendu en corps au temple de la raison pour célébrer la fête civique de la prise de Toulon. Tous les citoyens et citoyennes, ainsi que la garnison, la Société populaire, le Comité de Surveillance, la justice de paix remplissaient déjà le temple. Le maire a ouvert la séance par la lecture du décret de la Convention nationale, en date du 4 nivôse, qui a été suivi de celle de différentes lois. Plusieurs discours sur les devoirs des pères et mères envers leurs enfants, et des enfants envers leurs pères et mères ont été prononcés: une collecte a été faite pour procurer des souliers aux défenseurs de la patrie, et s'est montée à la somme de 246 l. 11 s. Un enfant du sexe masculin exposé la veille à la porte d'un citoyen a été présenté et a reçu à l'unanimité le nom de *La Montagne*. Des cris de *Vive la Montagne* ont fait retentir la voute du temple. Des chants patriotiques ont succédé et la fête s'est terminée par un banquet civique et fraternel, suivie d'une illumination générale.

MAIGRE (maire), ARLOING, VEVEILLAN, MARTINEAU, NOUHOUT, MAZIÈRES, P. L. LAROCHE, LAROCHE marchand (off. mun.), MOULINS, PECCAT, SUREAU, VINCENT, VRIGNAUD, JOUGLAS, ROSSIGNOL (notables); DRUET (procureur de la comm.), BARRÉ (secrét.-greffier).

7

La société montagnarde de Fleurance (1) invite la Convention à continuer ses travaux, et demande des secours en subsistances pour sa commune (2).

Insertion au bulletin (3); renvoyé à la commission des subsistances.

8

Les membres du conseil-général de la commune d'Etrépagne, district d'Andely, envoient à la Convention 14 marcs 1 once 2 gros, reste de l'argenterie provenant de l'église de cette commune, dont 39 marcs avoient été déjà envoyés au directoire du district. Des extraits de leurs registres exposent les détails d'une fête décadaire, d'un brûlement de signes et titres féodaux: ces différentes pièces, disent-ils, serviront à faire connoître l'envie de bien faire des habitants de cette commune, qui ne se sont jamais démentis sur leur attachement inviolable à la révolution, et sur la confiance et la reconnaissance qu'ils doivent à la Montagne,

(1) Gers.

(2) P.V., XXX, 114.

(3) Bⁱⁿ, 6 pluv.

dont ils bénissent les travaux : ils l'invitent à ne pas quitter son poste avant que le dernier ennemi de la patrie ne soit détruit (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

9

Le citoyen Prost, représentant du peuple dans les départemens de la Côte-d'Or, Haute-Saône et Jura, annonce qu'il a rassemblé 1,381 marcs 13 gros 7 grains d'argenterie, dont 623 marcs 3 onces 4 gros ont été déposés à la commission départementale; 581 marcs 7 onces un gros, à l'administration de district; et 177 marcs 3 onces 21 gros, à la municipalité. Il propose des mesures de sûreté (3).

Insertion par extrait au bulletin (4); renvoyé au comité de salut public.

[Dole, 6 niv. II] (5)

« Citoyen président,

Dans une contrée où le fanatisme a son culte et ses hôtels privilégiés tu seras surpris qu'on ait pu rassembler la quantité de 1 381 marcs 13 gros 7 grains d'argenterie de culte, dont tant de déposée :

	m.	o.	gr.
à la Commission départementale	623	3	4
à l'administration du district	581	7	1
à la municipalité	177	3	2
	1 381	13	7

Il seroit bien important que le Comité de salut public donnât des ordres pour l'enlèvement de ce petit trésor; car je ne le crois pas en sûreté dans une ville où le peuple soupire après le son des cloches et de l'angélus, où le peuple sépare le dimanche, les boutiques fermées et où le jour de décade est absolument ignoré.

C'est dans le Jura plus qu'ailleurs que l'on aura besoin d'une armée révolutionnaire pour obtenir par la terreur ce que la raison ne peut inspirer.

L'administration de sûreté du Jura voulant faire sa cour au peuple et aux prêtres avoit accordé un nombre considérable de secours (sic) ce qui tendoit à faire pulmuler (sic) partout la horde des prêtres, qu'ils avoient conservés pour (un) faubourg de Dole un oratoire des ci-devant capucins enclos dans le surplus du terrain vendu à un particulier. J'ai fait estimer le local et les matériaux par deux experts nommés par l'administration du district et j'ai adjugé ce petit nid de superstition à charge de le démolir au propriétaire du surplus de la capucinière, les fers et grillages réservés pour la République. Les prêtres ont agi sourdement pour soulever ce faubourg qui a un des plus beaux chemins de la République dans tous les temps pour se rendre au temple du culte qui peut contenir 10 000

âmes. J'en serai probablement quitte pour quelques dénonciations.

J'attendrai avec empressement les ordres que je recevrai sur l'argenterie pour nous en débarrasser. On n'a pas encore osé toucher aux saintes chasubles danematiques (sic), dais et autres ornements qui valent des sommes immenses. Deux cents hommes et deux pièces de canons pour la recherche des grains pour l'exécution de la loi du maximum et faire trouver encore quelques milliers de divines mitrailles nous seroient bien nécessaires. S. et F.»

PROST.

10

La société populaire de Voiron, district de Grenoble, annonce à la Convention nationale que, dans cette commune, mille chemises viennent d'être confectionnées; qu'elle n'attend que les ordres du ministre pour les envoyer aux défenseurs de la patrie, avec des bas, souliers, culottes, chapeaux, sacs et guêtres : ... elle a déjà envoyé 150 liv. en écus, et cent marcs d'argent, provenant des dépouilles de son église, devenue aujourd'hui le temple de la Raison (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2); renvoyé au ministre de la guerre.

11

Les officiers municipaux de la commune de Tricot, district de Breteuil, annoncent qu'ils envoient à la Convention nationale 414 chemises et autres objets provenans des dons des citoyens et citoyennes de cette commune, pour les défenseurs de la Patrie, lors de la fête qui a été célébrée pour la reprise de Toulon, aux cris mille fois répétés de vive la République! vive la Convention nationale! (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

12

Le conseil-général de la commune, le comité de surveillance et la société populaire de la Bassée, département du Nord, témoignent à la Convention leur haine pour les prêtres, vrais suppôts des tyrans couronnés. Nous sommes philosophes, disent-ils, et comme nous ne voulons pour guides que les lois de la nature et les vôtres, nous avons consacré à la Raison et à la Vérité le lieu naguères destiné à la superstition et au mensonge. Nous avons envoyé à la Monnoie de Lille les saints de notre commune; ils ont produit 78 marcs d'argent, seize marcs trois onces de vermeil, et quatre gros et demi d'or : que n'étoient-ils plus lourds! Nous avons de plus envoyé huit cloches pesant 15,200 livres (5).

1. P. VII. XXX. 115.
2. Ibid. XXX. 115. Mention dans J. Sablier, n° 489.
3. Ibid. XXX. 115. Mention dans J. Sablier, n° 489.
4. Ibid. XXX. 115. Mention dans J. Sablier, n° 489.
5. Ibid. XXX. 115. Mention dans J. Sablier, n° 489.

1. P. VII. XXX. 115. Mention dans J. Sablier, n° 489.
2. Ibid. XXX. 115. Mention dans J. Sablier, n° 489.
3. Ibid. XXX. 115. Mention dans J. Sablier, n° 489.
4. Ibid. XXX. 115. Mention dans J. Sablier, n° 489.
5. Ibid. XXX. 115. Mention dans J. Sablier, n° 489.